

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze et le huit septembre à 21 h 00 , le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christian POUGET, maire.

Conseillers présents : CARLES Christian, LAPORTE Guy, LENOIR Benvinda, MERLET Claude, PRADALIER Lydia, VIARGUES Marie-Amélie, VIDAL Marlène, VIELLE Sylvie.

Absents excusés : BARRE Fernand, VANAUDENHOVE Benjamin.

Délibération n° 2015/036

Convention de prestation de service avec l'Association Capucine

Afin d'organiser les activités péri-éducatives au cours de l'année scolaire 2015/2016, monsieur le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec l'association Capucine.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le maire à signer la convention ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

Délibération n° 2015/037

Convention de prestation de service avec l'association « Club d'animation Vallée et Causse ».

Dans le cadre des activités péri-éducatives, l'association Capucine intervient à l'école 2 heures par semaine les mardis et jeudis de 15h30 à 16h30.

Monsieur le maire propose de faire appel à l'association « Club d'animation Vallée et Causse » qui propose une animation à la pratique du tennis de table ; cette association interviendrait 1 heure par semaine tous les lundis.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

- Approuve cette proposition,
- Donne pouvoir à monsieur le maire pour signer la convention de prestation de service avec l'association et tout document relatif à ce dossier.